

Directeur de Publication :
J.P. MEURILLON

Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)
B.P.90616

78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)
District des Yvelines de Football
41, avenue des 3 Peuples
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Téléphone : 01 80 92 80 20

Télécopie : 01 80 92 80 31

Mail : administration@dyf78.fff.fr

Horaires d'ouverture

LUNDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MARDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MERCREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
JEUDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
VENDREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00

Composition

ALEXANDRE, CLÉMENTINE, FRANCK,
KARIM, KÉVIN, MARC-ANTOINE,
MICHÈLE, NICOLAS, WILLIAM

Lignes directes DYF

LE SECRETARIAT GENERAL

Compétitions et Futsal

Clémentine LUNT - 01 80 92 80 37

Arbitrage & Féminines

Marc-Antoine KELLER - 01 80 92 80 25

Discipline

01 80 92 80 21

Comptabilité

Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24

Règlements & Foot Animation

Alexandre OGEREAU - 01 80 92 80 22

LA TECHNIQUE

Franck BARDET - 01 80 92 80 30

Karim CHOUKA - 01 80 92 80 27

Kévin HUE - 01 80 92 80 29

Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28



JOURNAL NUMERIQUE OFFICIEL

Mardi 5 septembre 2023

<http://dyf78.fff.fr>

SOMMAIRE

INFORMATIONS DIVERSES	2-6
COMMISSION DU CALENDRIER	7
COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS	7-9
COMMISSION STATUTS & REGLEMENTS	9
COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION	10-11
COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ	12
PROCES VERBAL DU COMITE DE DIRECTION DU MARDI 29 AOUT 2023	12-13
Session de prévention des violences sexuelles	14

L'ACTUALITE DE LA SEMAINE

APPEL A CANDIDATURE



Le District est à la recherche du club qui accueillera les Finales de Coupes des Yvelines le 9 juin 2024. Les pré requis sont les suivants :

- ✓ 2 terrains de grand jeu minimum
- ✓ 1 espace pour les échauffements
- ✓ 8 vestiaires minimum
- ✓ 1 tribune
- ✓ 1 parking attenant

administration@dyf78.fff.fr

Les calendriers des rencontres Seniors, Vétérans, U18; U16 & U14 ont été diffusés mi-juillet.

Ils sont consultables sur le site du District

ATTENTION

Des problèmes techniques nous empêchent actuellement de diffuser celui des U14 D3

De plus, les journées affichées sur le site peuvent ne pas être dans l'ordre.
Merci de vous référer à Footclubs pour plus de précisions



Yvelines
Le Département

AGENDA 2023 / 2024
SEPTEMBRE

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24

Le 08/09/2023
Réunion des clubs - U12-U13 (Crit Dept & Espoirs) au District
Le 09/09/2023
Réunion de début de saison des Délégués au District
Le 10/09/2023
Stage de début de saison des Arbitres à Clairefontaine
Le 12/09/2023
Réunion FMI au District
Le 13/09/2023
Comité de Direction au District
Le 14/09/2023
Réunion des clubs ayant un ou des équipe(s) féminine(s) au District
Le 15/09/2023
Réunion des clubs - U10-U11 (Crit Dept & Espoirs) au District
Le 16/09/2023
Réunion Educateurs / Arbitres des clubs évoluant en Seniors D1
Le 17/09/2023
Réunions de début de saison des Observateurs au District
Le 18/09/2023
Réunion des clubs - U8-U9 (Plateaux Classiques & Espoirs) au District
Le 19/09/2023
Réunion FMI au District
Le 20/09/2023
Réunion de début de saison des Jeunes Arbitres au District
Le 22/09/2023
Réunion clubs - U6-U7 au District
Le 23/09/2023
Réunion des nouveaux Présidents de clubs au District



Le District recherche des bénévoles pour ses Commissions.

Si vous souhaitez vous investir dans l'une d'entre elles et si vous avez du temps à y consacrer, n'hésitez pas !

Merci d'envoyer votre candidature à administration@dyf78.fff.fr

Vous serez reçu par les membres du Comité de Direction qui vous présenteront les différentes Commissions. Vous pourrez ainsi choisir ensemble celle qui correspondra le mieux à vos attentes



Pour une rentrée 2023/2024 réussie !

La Fédération Française de Football a souhaité à nouveau cette saison poursuivre le déploiement des journées « Rentrées du Foot » sur le plan national.

A l'image des saisons écoulées, nous nous devons de **poursuivre nos actions de fidélisation et de recrutement dès septembre. Mobiliser les pratiquants et leurs parents afin d'attirer de nouveaux.elles joueur.se.s notamment chez les plus jeunes.**

Pour cela, autant utiliser les méthodes qui ont fait leurs preuves, nous vous préconisons à nouveau une reprise progressive de l'activité football, sous le signe du plaisir à se retrouver pour pratiquer au sein des clubs, avec la mise en place d'actions ludiques identiques aux saisons passées, avant la reprise des plateaux et compétitions habituelles :

- **Une ou des Journées « Rentrée du Club »** (cf. document ci-joint) pour présenter les modalités de la reprise de l'activité et comme traditionnellement, présenter le club, son organisation et le déroulement de la saison.
- **Une ou des Journées « Portes ouvertes »** pour attirer de nouveaux pratiquants garçons ou filles, des U6 aux U13 notamment, à travers l'organisation d'activités de découverte du football et d'une information ciblée par catégorie, indispensable à la reprise de la pratique, pour rassurer les parents des jeunes pratiquants sur les conditions d'accueil mises en place spécifiquement par le club.

Le District des Yvelines de football s'associe à cette démarche fédérale en vous proposant, via ses Commissions F. Animation & F. Féminin, d'**inscrire votre club à cette opération « Rentrée du Foot 2023/2024 »**.

Pour cela, vous devez, si vous souhaitez vous associer à cette rentrée, nous communiquer les dates retenues pour l'organisation de votre ou vos journées « portes ouvertes » ou/et « Rentrée du club » et nous informer des effectifs prévisionnels de participants Garçons et Filles U6 à U13. Nous pourrions ainsi vous attribuer les dotations prévues par la Fédération pour les pratiquants (dans la limite des stocks attribués) et les supports pédagogiques d'aide à l'organisation de ces journées spécifiques.

Si vous souhaitez participer, nous vous demandons donc de compléter ce questionnaire en cliquant sur le lien suivant [pour le 10/09/2023 au plus tard](#) :

Dans ces prochains jours, des supports organisationnels seront envoyés spécifiquement aux clubs inscrits afin de les aider à mieux organiser leur Rentrée du Foot, en complément des dotations fédérales spécifiques qui seront remises lors des réunions d'informations F.Animation et F.Féminin de ce début de saison.

Ces réunions traditionnelles d'informations de début de saison organisées par chaque commission, se dérouleront en présentiel au siège du district.

Nous vous communiquerons les modalités d'accueil dans les prochains jours.

Comptant sur votre participation, nous vous souhaitons une bonne rentrée 2023/2024.

N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples renseignements :

Sur l'organisation et les supports pédagogiques : Département Technique au 01 80 92 80 28/30

Sur les modalités d'inscription aux Rentrées du Foot, communes à la pratique féminine ou en mixité U6 à U13 :

Les Commissions F. Animation au 01 80 92 80 22 et F. Féminin au 01 80 92 80 25

LINDA

BONJOUR, PEUX-TU TE PRÉSENTER EN QUELQUES MOTS ?

Linda, 23 ans
Licence STAPS
Master 2, management du sport, spécialité événementielle à
Paris School of Sport

POURQUOI AVOIR CHOISI L'ALTERNANCE ?

J'ai choisi de poursuivre mes études en alternance pour acquérir une expérience professionnelle, confronter mes connaissances théoriques aux réalités du terrain. Avoir l'opportunité de faire mes preuves et d'être recrutée plus facilement à l'issue de ma formation.

POURQUOI REJOINDRE LE DISTRICT DES YVELINES DE FOOTBALL ?

J'ai décidé de rejoindre le District des Yvelines de football pour travailler dans un environnement sportif (football, sport collectif) et avoir une expérience gratifiante en contribuant au développement des joueurs et à la promotion du football au sein de la communauté.

En supplément : partager des émotions avec l'organisation des événements, des tournois et des compétitions.

QUELLES VONT ÊTRE TES MISSIONS AU SEIN DE L'INSTANCE ?

En tant qu'alternante au District j'aurai pour mission de vérifier la conformité des décisions ainsi que la gestion des instructions, l'organisation d'événements phare du district et le suivi des Services Civiques des clubs dans le cadre de l'Agrément Collectif du DYF.

Bienvenue aux 3 alternants du DYF pour la saison 2023/2024



SARAH

BONJOUR, PEUX-TU TE PRÉSENTER EN QUELQUES MOTS ?

Je m'appelle Sarah DEGAGE, j'ai 21 ans et je suis actuellement en 1ère année de Master "Sport Event & Communication" dans l'école Paris School of Sports.

POURQUOI AVOIR CHOISI L'ALTERNANCE ?

Après avoir effectué ma licence en formation initial dans l'université Paris Nanterre. Je souhaitai confronter mes connaissances théoriques aux réalités du monde du travail, connaître la réalité du terrain et acquérir une expérience professionnelle.

POURQUOI REJOINDRE LE DISTRICT DES YVELINES DE FOOTBALL ?

Passionnée par le sport depuis mon plus jeune âge, j'ai pratiqué le football pendant 11 ans et j'ai été éducatrice pendant 8 ans. Je suis également abrite officielle depuis 4 ans et je viens d'être nommée au 1er juillet dernier Arbitre Assistante Fédérale Féminine 2. Mon expérience m'a donc permis d'observer un grand nombre de domaines dans le monde footballistique. Souhaitant poursuivre dans cette voie, il me paraissait évident de rejoindre le District des Yvelines de Football pour découvrir son fonctionnement et l'organisation qu'il y a derrière toutes les manifestations qu'il organise.

QUELLES VONT ÊTRE TES MISSIONS AU SEIN DE L'INSTANCE ?

Au sein de l'instance je vais participer à l'application des décisions de la commission de discipline, au suivi du projet Service Civique Club ainsi qu'à la gestion des réseaux sociaux et du site dyf. Je serai également en charge de la gestion des formations initiales arbitres, des indisponibilités des arbitres ainsi que de leurs absences et indemnités.

BAPTISTE

BONJOUR, PEUX-TU TE PRÉSENTER EN QUELQUES MOTS ?

Baptiste, 19 ans
actuellement en 3ème année de Bachelor,
Management du sport
Passionné de sport depuis toujours.

POURQUOI AVOIR CHOISI L'ALTERNANCE ?

Dans le cadre de ma formation, je dois effectuer ma 3ème année en alternance. Ce qui permet d'avoir une nouvelle expérience professionnelle.

POURQUOI REJOINDRE LE DISTRICT DES YVELINES DE FOOTBALL ?

Passionné de football, cela me permet d'allier passion et apprentissage.

QUELLES VONT ÊTRE TES MISSIONS AU SEIN DE L'INSTANCE ?

Mes missions au sein de l'instance:

- Fair-play
- La discipline
- CDPME
- FAFA
- Suivi RH bénévoles
- Suivi des contrats techniques
- Valorisation comptable des bénévoles

SERVICE CIVIQUE
Une mission pour chacun au service de tous

LE DISTRICT DES YVELINES DE FOOTBALL PROPOSE 2 MISSIONS
- 8 MOIS (24H/SEM) À PARTIR DU 6 NOVEMBRE 2023
- LE/LA CANDIDAT(E) DOIT ÊTRE TITULAIRE DU PERMIS B ET ÊTRE VÉHICULÉ(E).

1 POSTE À POURVOIR
1 POSTE À POURVOIR

FOOTBALL FÉMININ
P.E.F. + FOOT LOISIR

PROGRAMME ÉDUCATIF FÉDÉRAL
FOOT LOISIR
L'ESPRIT FOOT SANS COMPÉTITION

Le District des Yvelines

renouvelle ses missions de Service Civique (18 à 25 ans) et recherche 2 personnes à partir du lundi 6 Novembre 2023

POUR EN SAVOIR PLUS

MISSION 1

- ◆ Promouvoir la mixité dans le football et le développement du Football Féminin, [Cliquez ici](#)

MISSION 2

- ◆ Sensibiliser sur le volet Social, Éducatif et Citoyen du football, [Cliquez ici](#)

COMMUNIQUE DE LA COMMISSION D'APPLICATION DU STATUT DES EDUCATEURS ET ENTRAINEURS DU FOOTBALL - DISTRICT 78

SAISON 2023/2024

Rappel des dispositions de l'article 11.3.7 du Règlement Sportif Général de la Ligue.

« Ces dispositions relatives à l'encadrement technique des équipes feront l'objet de contrôles administratifs. (...) **A l'issue de la procédure de désignation prévue au présent article, l'éducateur ou l'entraîneur en charge de l'équipe soumise à obligation devra être présent sur le banc de touche à chacune des rencontres de compétitions officielles de ladite équipe, son nom étant mentionné à ce titre sur la feuille de match dans la rubrique « banc de touche » sauf dans le cas de « l'éducateur-joueur ».**

Le club devra pourvoir au remplacement de l'éducateur ou entraîneur désigné durant les matches officiels par un éducateur ou entraîneur satisfaisant aux obligations définies à l'alinéa 1 du présent article en cas d'absence supérieure à 4 matches, consécutifs ou non.

A défaut la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football pourra faire application des sanctions financières et/ou sportives prévues aux alinéas 3.3 et 3.4 du présent article.

-.*-*

Obligations de diplôme éducateur en D1

La Commission d'Application du Statut des Éducateurs et Entraîneurs du Football vous rappelle que toutes les équipes « Football à 11 » évoluant en D1 pour les catégories, Senior, U18, U16 et U14 doivent impérativement être encadrées par un éducateur ayant le diplôme requis, à savoir :

Senior	CFF3	ou	Animateur Senior
U18	CFF3	ou	Initiateur 2
U16	CFF3	ou	Initiateur 2
U14	CFF2	ou	Initiateur 2

Les clubs sont invités, dès à présent, à désigner l'éducateur responsable qui encadrera l'équipe pendant les séances d'entraînement et les matches officiels.

Vous trouverez l'imprimé spécial sur le site de la Ligue de Paris. Une fois rempli votre envoi sera adressé à la Commission Régionale du Statut des Éducateurs et Entraîneurs du Football **avec une copie au District des Yvelines.**

Votre envoi accompagné d'une demande de licence d'éducateur soit fédérale pour les CFF soit régionale pour les B.M.F. et B.E.F.

Dérogation possible :

L'éducateur encadrerait l'équipe en D2 (saison 2022-2023), et suit l'équipe en D1 pour la saison à venir. Il doit s'inscrire en formation pour obtenir le diplôme requis.

Le club doit faire une demande de dérogation auprès de la Ligue de Paris.



Votre enfant a plus de 6 ans et veut faire du sport à la rentrée ?

Bénéficiez d'une déduction de 50 € pour l'inscrire dans un club grâce au Pass'Sport.

Le Pass'Sport est réservé aux familles qui perçoivent l'allocation de rentrée scolaire, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou l'allocation aux adultes handicapés et les étudiants boursiers.

Toutes les informations sur
www.sports.gouv.fr/pass-sport



Un dispositif pour les jeunes des départements des Hauts de Seine et des Yvelines. Le Pass+ accompagne les jeunes de l'entrée à la 6^è à la majorité et leur permet de bénéficier de multiples avantages.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 18 mai 2024

Pour en savoir plus, [cliquez ici](#)

OMMISSION DES CALENDRIERS

Commission restreinte du 4 septembre 2023

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

INFORMATIONS

POISSY FC

La Commission prenant connaissance des décisions du Comité Exécutif de la F.F.F., du Comité Directeur de la Ligue de Paris et du Comité de Direction du District des Yvelines concernant la situation du club de POISSY AS.

Par conséquent, toutes les équipes de POISSY AS deviennent désormais POISSY FC (engagements similaires et droits sportifs maintenus à l'exception des SENIORS DAM & CDM).

Concernant ces 2 catégories, la Commission acte le fait que :

Pour les SENIORS DAM

▫ POISSY FC 1 évoluera en D1 - Passage de la poule à 13 équipes

▫ POISSY FC 2 évoluera en D3.

Après tirage au sort, la Commission affecte l'équipe en poule B - Passage de la poule à 13 équipes

▫ POISSY FC 3 évoluera en D4A.

Pour les CDM

POYSSY FC 5 évoluera en D1.

La mise à jour des calendriers est en cours.

CDM

La Commission prenant connaissance des différents engagements, acte le fait qu'il n'y aura qu'une poule D1 à 14 équipes cette saison.

Attention, à la fin de la saison, en raison de la réforme de la R3 (suppression de la division, et affectation des équipes de R3 en D1), il y aura un certain nombre de descentes et donc le retour d'une D2 en 2024/2025.

La mise à jour des calendriers est en cours.

FUTSAL

La Commission prenant connaissance des différents engagements, acte le fait qu'il n'y aura qu'une poule D1 à 13 ou 14 équipes cette saison.

La mise à jour des calendriers est en cours.

DEMANDES

MAURECOURT FC

Demande du club pour être affecté en poule B comme la saison dernière, compte tenu de la distance géographique entre lui et les clubs de la poule A.

La Commission vous informe dans un premier temps que les poules ont été constituées ainsi, afin d'équilibrer les montants de D5 en D4 dans les 3 poules de la D4.

Néanmoins, après étude, si le club de FEUCHEROLLES USA donne son accord pour inverser avec votre équipe, la Commission donnera son accord, sachant que cela changera complètement l'alternance actuelle de votre équipe et qu'il n'y aura pas de solutions pour l'améliorer.

La Commission avait demandé un retour aux 2 clubs pour le lundi 4 septembre au plus tard le club de FEUCHEROLLES n'ayant pas eu de confirmation de FEUCHEROLLES USA décide de laisser une semaine supplémentaire au club pour donner sa réponse. Sans celle-ci la Commission décidera en conséquence.

MAGNY 78 FC

Demande du club pour alterner ses vétérans.

La Commission ne peut à ce jour que vous proposez de prendre le calendrier de l'exempt dans votre poule, mais qui n'est pas une solution que sur la moitié de vos rencontres. Vous pouvez malgré tout attendre que des modifications de poules soient effectuées (nouveaux engagements, forfaits, etc), ce qui permettra peut-être de trouver une meilleure solution.

Merci de nous faire un retour pour le lundi 11 septembre.

MODIFICATIONS SENIORS

BUC FOOT AO 2 : Forfait de son équipe 2 en D5C.

VETERANS

EPONE USBS : Inscription d'une 2ème équipe.
La Commission affecte l'équipe en D5A.

PLAISIROIS FO: Inscription d'une 3ème équipe.
La Commission affecte l'équipe en D5A.

U18

PLAISIROIS FO : Inscription d'une 2ème équipe.
PERRY FOOT ES : Forfait de son équipe en D3D.

U16

ESSARTS LE ROI AGS ; Forfait de son équipe en D4F.

U14

BUC FOOT AO 1 : Forfait de son équipe 2 en D4E.

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 04/09/23

Présents : MM. J-P LEDUC (Président), R. PANARIELLO, P. GUILLEBAUX (CD), S. PILLEMONT(CDA), P. DUPIN (en visio), MME Y. RUPERT.

Absent Excusé : L. JOUBERT (Vice Président)

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

La commission rappelle qu'elle n'acceptera pas de report de match pour manque de licences.

La commission demande aux clubs de vérifier leurs calendriers et d'anticiper le plus possible les éventuelles demandes de changement d'horaires, de report de match et d'informer le District des manifestations impliquant des reports de matches.

SUSPENSIONS DE TERRAINS

U16

D3-C DU 04/06/2023

50817.2 CLAYES SS/BOIS USM 1 / MESNIL ST DENIS ASL 1

Transmis de la Commission de Discipline en Instruction infligeant une suspension de terrain pour **6 matches dont 3 fermes** pour l'équipe 1 des CLAYES SS/BOIS évoluant en D3-C.

Cette suspension sera effective pour le début de saison 2023/2024.

La Commission indiquera les matches concernés dès parution du calendrier.

La Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

Le terrain proposé :

doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à moins de 10 kilomètres des limites de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département des Yvelines.

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions. Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont réglés par le club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions pré-citées.

Le terrain doit se trouver à plus de 10km des limites de la commune ou se trouve le siège social du club (art 40 alinéa 7 du RS du DYF).

La Commission désigne les matches suivants :

U16 D3-B DU 22/10/2023
25893387 CLAYES SS/BOIS USM 21 / HOUILLES AC 22

U16 D3-B DU 26/11/2023
25893403 CLAYES SS/BOIS USM 21 / BOUGIVAL FOOT 21

U16 D3-B DU 17/12/2023
25893410 CLAYES SS/BOIS USM 21 / BOIS D'ARCY AS 21

FUTSAL

D1-U DU 16/03/2023
52266.2 CBPS 78 1 / LA CUATRO FC 1

Transmis de la Commission de Discipline en Instruction infligeant une suspension de terrain pour **4 matches dont 2 fermes** pour l'équipe SENIORS FUTSAL de CBPS évoluant en D1.

Cette suspension sera effective pour le début de saison 2023/2024.

La Commission indiquera les matches concernés dès parution du calendrier très prochainement.

La Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

Le terrain proposé :

doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à moins de 10 kilomètres des limites de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département des Yvelines.

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions. Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont réglés par le club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions pré-citées.

Le terrain doit se trouver à plus de 10km des limites de la commune ou se trouve le siège social du club (art 40 alinéa 7 du RS du DYF).

YVELINES FOOTBALL N° 1768

FORFAIT GENERAL

Avant le début des compétitions
(31€ - Annexe 2 du Règlement Sportif du DYF)
U18

D3-D PERRAY FOOT ES 1

ENGAGEMENTS SENIORS F À 11

Voici un récapitulatif des clubs engagés pour la saison 2023-2024 :

- ELANCOURT OSC 1
- HOUILLES AC 1
- MAURECOURT FC 1
- MONTIGNY LE BX AS 1
- ROSNY S/SEINE CSM 1
- VERSAILLES 78 FC 1
- GUERVILLE ARNOUVILLE AS

En attente de confirmation (avec horaire) :

- PORTES IDF FCF
- RAMBOUILLET YVELINES FC 1

ATTENTION ► sans confirmation avant lundi 11.09.23, nous ne vous engagerons pas.

CDM

Voici un récapitulatif des clubs engagés pour la saison 2023-2024 :

- ACHERES BENFICA AP 5
- BEYNES FC 6
- CROISSY US 5
- DAMMARTIN EN SERVE AS 5
- FONTENAY LE FLEURY FC 5
- MESNIL LE ROI AS 5
- MESNIL ST DENIS ASL 5
- PLAISIR PORTUGAIS AS 5
- POISSY FC 5
- PORT-MARLY CS 5
- TRIEL AC 5
- VILLEPREUX FC 5
- VILLIERS MAHIEU AS 5
- VOISINS FC 5

CRITERIUM DU LUNDI SOIR

Voici un récapitulatif des clubs engagés pour la saison 2023-2024 :

- BAILLY NOISY SFC 1
- CARRIERES SUR SEINE US 1
- CHANTELOUP LES V. US 1
- ETANG ST NOM ES 1
- MAISONS LAFFITTE FC 1
- OVILLOISE 1 et 2
- SPORTS LOISIRS ET CULTURE 1
- VOISINS FC À L'ANCIENNE 1

En attente de confirmation (avec horaire) :

- ACHERES FC 1
- GUYANCOURT ES 1
- IN AS 1
- MAULOISE US 1
- MAUREPAS AS 1

FUTSAL

Voici un récapitulatif des clubs engagés pour la saison 2023-2024 :

- ANDRESY AS 1
- ASJA 1
- ASSOCIATION TOUSSUS FC 1
- CBPS 1
- CHATOU FC 1
- CHATOU FC 2
- GUYANCOURT ES 1
- LA CUATRO FC 2
- LA TOILE 1
- LES MUREAUX OFC 1
- MONTESSON US 1
- PERRAY FOOT ES 1
- ROSNY S/SEINE CSM 1

Club non engagé :

- JOUARS-PONTCHARTRAIN AFR 1

FOOT LOISIR + 45 ANS À 8

Voici un récapitulatif des clubs engagés pour la saison 2023-2024 :

- ANDRESY FC
- JUZIERS F.C.
- MAURECOURT FC
- MEULAN / ASFG
- PLATEAU BREVAU LONGNES FC
- REGION HOUDANAISE F.C.
- ROSNY S/SEINE CSM
- TREMBLAY SUR MAULDRE F.C.
- VILLEPREUX FC 1

En attente de confirmation (avec jour et horaire) :

- BOUAFLE/FLINS ENT
- ISSOU AS 1
- MEZIERES A.J.
- PERRAY FOOT E.S.
- RAMBOUILLET YVELINES F.C.
- VAUXOISE E.S.

COURRIERS

548767 MAGNY 78 FC

Courrier du club nous prévenant que le trail des 7 hameaux de Magny aura lieu le week-end du 7/8 octobre 2023.

La Commission est en attente d'un document officiel de la mairie.

531084 TREMBLAY S/MAULDRE FC

Courrier du club confirmant son inscription en + 45 ans mais précisant que suite au manque d'éclairage du stade les matches devront se jouer à l'extérieur.

La Commission vous demande de vous organiser avec vos adversaires.

526859 JUZIERS FC

Courrier du club précisant les terrains des matches.

Compte tenu des incohérences de votre courrier, la Commission vous demande plus de précisions.

560384 MAGNANVILLE LFC

Courrier du club de MAGNANVILLE demandant à la Commission de revenir sur la décision concernant la demande de dérogation de VINSKY pour faire jouer son équipe séniors 2 à 17H. La Commission n'a pas d'information d'éclairage concernant le complexe RIFFAUD.

La Commission maintient sa décision et reste dans l'attente de VINSKY FC pour une nouvelle proposition.

560301 VINSKY FC

Courrier du club nous informant de la rencontre du 3° tour de Coupe de France en même temps et sur le même terrain que le match de Coupe des Yvelines suivant :

CY SENIORS DU 17/09/2023

26798275 LFCM 1 / LE PECQ 1

La Commission décide d'inverser ce match.

DEMANDES DE MODIFICATIONS ANNUELLES

500416 CHATOU AS

Suite aux problèmes d'occupation de terrains, le club demande à changer les horaires ci-dessous :

- * Séniors D1-U ► 15H30 au lieu de 15H
- * Séniors D4-B ► 15H30 au lieu de 15H
- * U18 D2-B ► 13H30 au lieu de 13H
- * U18 D3-B ► 13H30 au lieu de 13H
- * U16 D2-A ► 13H30 au lieu de 13H
- * U16 D4-C ► 11H30 au lieu de 13H
- * U14 D2-B ► 13H au lieu de 14H
- * U14 D4-C ► 13H au lieu de 14H

La Commission donne son accord.

500634 RAMBOUILLET YVELINES FC

Suite aux problèmes d'occupation de terrains, le club demande à changer les horaires ci-dessous :

- * U16 à 8 ► 12H30 au lieu de 13H, au stade du Vieux Moulin
- * Séniors F à 11 ► 18H au terrain du Racinet 2
- * Tous les matches Vétérans à 9H au stade du Vieux Moulin
- * Tous les matches Séniors à 15H15 au Stade du Vieux Moulin
- * Tous les matches U16 à 11H stade du Vieux Moulin

La Commission donne son accord.

530264 VIROFLAY USM

Suite aux problèmes d'occupation de terrains, le club demande l'organisation suivante lorsque les 3 équipes jouent à domicile :

- * U16 D4-E à 11H
- * U16 D4-F à 13H
- * U16 D2-B à 15H

La Commission donne son accord.

TIRAGE DES COUPES

EN CAS DE PROBLÈME DE DISPONIBILITÉ DE TERRAIN, LA COMMISSION INVERSERA LES RENCONTRES.

Les tirages suivants sont en ligne sur le site internet et Footclubs :

COUPE DES YVELINES

SENIORS

Dimanche 17 Septembre 2023 à 15h00

VETERANS

Dimanche 17 Septembre 2023 à 9h30

U16

Dimanche 24 Septembre 2023 à 13h00

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion restreinte du 31/08/23

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

TOURNOIS HOMOLOGUES :

PLAISIROIS FO :

U12 du 28 et 29/10/2023

MATCHES AMICAUX

VILLEPREUX FC

Seniors reçoivent Houdanaise Région FC le 17/09/2023 (sous réserve de match officiel)

U11 reçoivent Bonnières Freneuse le 09/09/2023

Nota : sous réserve de non prise en compte, les demandes doivent comporter le nom complet des clubs concernés

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION.

Commission du 04 septembre 2023

Présents : MM. VIMONT (Président), COLOMBO, PEDRO GOMES, HOUANT P., PATRIGEON, LOUVEL

Excusés : MM. INACIO, MERVAILLIE, HOUANT J., JAMIN, NOYELLE, GABIER.

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

REUNION DE LA SEMAINE

VENDREDI 8 SEPTEMBRE A PARTIR DE 18H45
CATEGORIE U12-U13 (ESPOIRS & DEPARTEMENTAUX)

DEBUT DE SAISON

Dates de la saison 2023/2024

Le Calendrier Général prévisionnel de la saison 2022/2023 est consultable en [cliquant ici](#). Nous insistons sur le **caractère prévisionnel**, car certaines dates seront dépendantes des engagements par Critérium.

Rentrée du Foot 2023

Pour vous inscrire au dispositif et ainsi bénéficier des informations & dotations F.F.F., merci de remplir le questionnaire correspondant en [cliquant ici](#).

Réunions de début de saison : 4 réunions en soirée au programme

- ✓ Vendredi 8 septembre : Catégorie U12-U13 (Critériums Départementaux & Espoirs)
- ✓ Vendredi 15 septembre : Catégorie U10-U11 (Critériums Départementaux & Espoirs)
- ✓ Lundi 18 septembre : Catégorie U8-U9 (Plateaux classiques & Espoirs)
- ✓ Vendredi 22 septembre : Catégorie U6-U7

Engagements

- ✓ Les engagements pour les Challenges d'Automne U10-U13 et les premiers plateaux de la saison sont clos.
- ✓ Les engagements pour les Critériums Départementaux U10-U13 sont désormais possibles, et ce jusqu'au dimanche 24 septembre. Un mail spécifique vous sera envoyé pour connaître les modalités d'inscriptions.

PLATEAUX U7 & U9

PLATEAUX U7

Problème inscription plateforme

ANDRESY FC : 3 équipes
BUCHELOISE AS : 2 équipes
CARRIERES GRE AS : 4 équipes
CHANTELOUP US : Accueil possible le 30 septembre
CHATOU AS : 4 équipes
LOUVECIENNES AS : 1 équipe
MUREAUX OFC : 4 équipes
TESSANCOURT FC : 2 équipes

TESSANCOURT FC

Demande du club de ne pas recevoir plus de 6 équipes quand il organise un plateau en raison d'un problème de vestiaires (2 à disposition).
La Commission prend note et essaiera d'accéder à votre demande.

CROISSY US

Demande du club de ne pas recevoir de plateaux en raison de la privatisation de son terrain pendant la Coupe du Monde de Rugby.
La commission prend note

VERSAILLES JUSSIEU AS

Le club nous informe être volontaire pour accueillir sur tous les dispositifs sur lesquels ses équipes sont engagées.
La commission prend note

PLATEAUX U9

Problème inscription plateforme

BUCHELOISE AS : 2 équipes les 23/09 & 07/10
CHANTELOUP US : Accueil possible le 7 octobre
CHATOU AS : 4 équipes et accueil possible le 14/10
LOUVECIENNES AS : 2 équipes
MUREAUX OFC : 4 équipes
TESSANCOURT FC : 2 équipes

TESSANCOURT FC

Demande du club de ne pas recevoir plus de 6 équipes quand il organise un plateau en raison d'un problème de vestiaires (2 à disposition).
La Commission prend note et essaiera d'accéder à votre demande.

CROISSY US

Demande du club de ne pas recevoir de plateaux en raison de la privatisation de son terrain pendant la Coupe du Monde de Rugby.
La Commission prend note

VERSAILLES JUSSIEU AS

Le club nous informe être volontaire pour accueillir sur tous les dispositifs sur lesquels ses équipes sont engagées.
La Commission prend note

CELLOIS CS

Demande du club de ne pas participer au plateau du 23/09 en raison d'un évènement municipal.

La commission prend note

PLATEAUX ESPOIRS U8-U9

Voici la liste des clubs candidats au dispositif pour la saison 2023/2024 :

1. BAILLY NOISY SFC
2. BOUAFLE FLINS ES
3. CARRIERES GRE AS
4. CARRIERES S/S US
5. CLAYES SOUS BOIS USM
6. CONFLANS FC
7. ECQUEVILLY EFC
8. ELANCOURT OSC
9. FONTENAY FLEURY FC
10. GUYANCOURT ES
11. HOUILLES AC
12. LIMAY ALJ
13. MANTOIS 78 FC
14. MAURECOURT FC
15. MESNIL ST DENIS AS
16. MONTESSON US
17. MONTIGNY LE BX AS
18. MUREAUX OFC
19. NEAUPHLE PONT. RC 78
20. PLAISIROIS FO
21. POISSY FC
22. SARTROUVILLE ES
23. TRAPPES ES
24. VELIZY ASC
25. VERNEUIL ENTENTE
26. VERSAILLES 78 FC
27. VILLENES ORGEVAL FC
28. VOISINS FC

La Commission demande à ces clubs de remplir un questionnaire plus détaillé sur leur organisation afin de valider définitivement leur engagement.

Pour consulter le questionnaire : [cliquez ici](#)

CHALLENGE AUTOMNE U11 & U13

AUBERGENVILLE FC

Suppression de 2 équipes U10/U11 en raison de son engagement en Espoirs.

La Commission prend note

CROISSY US

Demande du club de ne pas recevoir de plateaux en raison de la privatisation de son terrain pendant la Coupe du Monde de Rugby.

La Commission prend note

GAMBAIS AS

Suppression de son équipe U12 car en entente avec HOUDANAISE REGION & VESGRE AS.

La Commission prend note

MESNIL ST DENIS AS

Ajout d'une 3ème équipe U10-U11.

La Commission prend note

TESSANCOURT FC

Une seule équipe à engager en U10-U11.

La Commission prend note

CELLOIS CS

Demande du club de ne pas participer au plateau du 23/09 en raison d'un évènement municipal.

La Commission prend note

CRITERIUM ESPOIRS U10-U13 U10-U11

La Commission a procédé à la vérification des candidatures d'engagements pour le Critérium.

Voici un état des clubs validés et ceux dont la situation ne permet pas à ce jour de valider définitivement leur engagement et la ou les raisons associé(e)s.

Clubs validés

1. BAILLY NOISY SFC
2. CHATOU AS
3. CROISSY US
4. ELANCOURT OSC
5. FOURQUEUX AS
6. GUYANCOURT ES
7. MANTOIS 78 FC
8. MESNIL ST DENIS AS
9. MONTIGNY LE BX AS
10. SARTROUVILLE ES
11. ST GERMAIN FC
12. TRAPPES ES
13. VOISINS FC
14. VERSAILLES 78 FC
15. VILLENES ORG. FC

Clubs non validés à ce jour

La Commission a vérifié que chaque club disposé du nombre minimale de joueurs licencié requis, à savoir 12 par équipe, mais également que l'encadrant responsable dispose bien de sa licence correspondante à jour.

Légende : « J » pour nombre de joueur insuffisant et « E » pour licence encadrant non réalisée.

1. ACHERES FC (E U11)
2. AUBERGENVILLE FC (E U10)
3. CARRIERES GRE AS (J U10 + E U10 & U11)
4. CARRIERES S/S US (E U10)
5. CELLOIS CS (J U10 & U11)
6. CHANTELOUP US (J U10 & U11)
7. CLAYES S/BOIS USM (J U10 + E U10 & U11)
8. CONFLANS FC (E U11)
9. EPONE USBS (J U10 & U11)
10. FONTENAY FLEURY FC (E U10)
11. HOUDANAISE REGION FC (J U10)
12. YVELINES FOOTBALL CLUB (E U10)

13. LIMAY ALJ (J U10 & U11 + E U10 & U11)
14. MARLY LE ROI US (J U11 + E U11)
15. MONTESSON US (E U10 & U11)
16. MUREAUX OFC (E U11)
17. NEAUPHLE PONT. RC (J U10 & U11)
18. PECQ US (E U10)
19. PLAISIROIS FO (E U10 & U11)
20. POISSY FC (J U10 & U11 + E U10 & U11)
21. RAMBOUILLET FC (E U10 & U11)
22. VELIZY ASC (J U10 & U11 + E U11)
23. VERNEUIL ENT. (J U10 & U11 + E U11)

La Commission demande à ces clubs de se mettre en conformité pour le lundi 11 septembre. Si vous rencontrez un quelconque problème, merci de nous l'expliquer afin que la Commission étudie votre situation.

La Commission pourra sanctionner tous les clubs toujours en infraction d'une amende.

U12 ET/OU U13

La Commission a procédé à la vérification des candidatures d'engagements pour le Critérium.

Voici un état des clubs validés et ceux dont la situation ne permet pas à ce jour de valider définitivement leur engagement et la ou les raisons associé(e)s.

Clubs validés

1. ACHERES FC
2. BAILLY NOISY SFC
3. BREVAL LONGNES FC (engagement U13 uniquement)
4. ECQUEVILLY EFC (engagement U13 uniquement)
5. ELANCOURT OSC
6. FONTENAY FLEURY FC
7. HOUILLES AC (engagement U12 uniquement)
8. MANTOIS 78 FC
9. MESNIL ST DENIS AS
10. MONTIGNY LE BX AS
11. MUREAUX OFC
12. PARIS SAINT GERMAIN FC
13. ST GERMAIN FC
14. VERSAILLES 78 FC

Clubs non validés à ce jour

La Commission a vérifié que chaque club disposé du nombre minimale de joueurs licencié requis, à savoir 12 par équipe, mais également que l'encadrant responsable dispose bien de sa licence correspondante à jour.

Légende : « J » pour nombre de joueur insuffisant et « E » pour licence encadrant non réalisée.

1. CARRIERES GRE AS (J U12 & U13)
2. CARRIERES S/S US (J U12 & U13 + E U12 & U13)
3. CHANTELOUP US (J U12 & U13)
4. CHATOU AS (J U13)
5. CONFLANS FC (E U13)
6. CROISSY US (J U12 & U13)
7. FOURQUEUX AS (J U13)
8. GUYANCOURT ES (E U12 & U13)
9. HOUDANAISE REGION FC (E U12)
10. LIMAY ALJ (E U12 & U13)
11. MAGNY 78 FC (J U12 & U13)

12. MARLY LE ROI US (J U12)
13. MONTESSON US (E U12)
14. MONTFORT USY (J U12 & U13 + E U12)
15. NEAUPHLE PONT. RC (J U12 & U13)
16. PECQ US (E U13)
17. PLAISIROIS FO (E U13)
18. POISSY FC (J U12 & U13 + E U12 & U13)
19. RAMBOUILLET FC (E U12)
20. SARTROUVILLE ES (E U12)
21. TRAPPES ES (E U12)
22. VELIZY ASC (J U12 & U13 + E U12)
23. VERNEUIL ENT. (E12 & U13)
24. VILLENES ORG. FC (E U12 & U13)
25. VOISINS FC (E U12 & U13)

La Commission constatant qu'un certain nombre de clubs n'avaient toujours pas fait le nécessaire, et ce malgré le délai laissé à décidé de prévoir des amendes pour tous les clubs, n'étant toujours pas en règle au 8 septembre, date de la réunion de présentation.

VILLEPREUX FC

La Commission prend note de l'annulation de l'engagement de l'équipe U12.

NEAUPHLE PONT. RC

La Commission prend note de l'annulation de l'engagement de l'équipe U13.

COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ

Commission du 4 septembre 2023

Présent : Jean-François DUPONT (Président), Dorette ELANGUE ETEME, Naïma BARRIZ, Yvonne JONNAIS, Francis DUPRE, Ibrahim BENLARBI

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

CALENDRIER

Le calendrier du football féminin est disponible.
Pour le consulter, [cliquez ici](#)

RENTREE DU FOOT 2023

Pour vous inscrire au dispositif et ainsi bénéficier des informations & dotations de la F.F.F., merci de remplir le questionnaire correspondant jusqu'au **10 septembre 2023** en [cliquant ici](#).

La documentation de présentation et d'organisation vous sera communiquée prochainement.

RÉUNIONS DE DÉBUT DE SAISON

2 réunions au programme :

Jeudi 14 septembre 2023 : Réunion générale de présentation de l'offre de pratique pour le football féminin.

Mardi 26 septembre 2023 : Réunion technique pour les catégories U6F à U13F.

FILLOFOOT (U6F / U9F)

L'inscription pour les plateaux du 30 septembre et 14 octobre est possible jusqu'au 17 septembre 2023.

Pour consulter la procédure liée à cet engagement, [cliquez ici](#)

FOOT A 5

L'inscription pour les plateaux du 30 septembre, du 7 octobre et 14 octobre est possible jusqu'au 17 septembre 2023.

Pour consulter la procédure liée à cet engagement, [cliquez ici](#)

ENGAGEMENTS

La liste des équipes engagées est disponible : [cliquez ici](#)

Les engagements pour les plateaux Fillofoot pour les catégories U7F et U9F et de Foot à 5 pour les catégories supérieures (envoi dans les jours à venir).

SENIORS F A 8

Début du critérium le 23 septembre 2023.

Poule A :

BEYNES FC
ELANCOURT O.S.C.
GARGENVILLE STADE
MESNIL SAINT DENIS ASL
PERRAY FOOT ES
PLAISIROIS FO
PORTES IDF FCF 2
ST ARNOULT 78 FC
VALLEE 78 FC

Poule B :

ANDRESY FC
CONFLANS FC
GUYANCOURT E.S.
LOUVECIENNES AS
MAGNY 78 FC
PECQ U.S.
SARTROUVILLE F.C.
VIROFLAY USM
VOISINS FC

COMITE DE DIRECTION DU MARDI 29 AOUT 2023

Ont participé : M. Jean-Pierre MEURILLON
Mmes Valérie TARDIVEL, Dorette ELANGUE ETEME,
MM. Pierre GUILLEBAUX, Jean-François DUPONT, Florent BAUDOIN, Laurent HOUÏN, Jean-Eric INACIO Jean-Pierre LEDUC, Rodrigo LOPES ROCHA, Brice PARINET (par ailleurs, Président de la Commission Départementale de l'Arbitrage),

SITUATION DU POISSY F.C.

Après que l'équipe Senior première de l'A.S. POISSY a été exclue des compétitions nationales par la D.N.C.G., décision confirmée en appel, la liquidation judiciaire du club a été prononcée par le Tribunal judiciaire de VERSAILLES, le 4/8/2023.

Une nouvelle association, le POISSY F.C., a été créée et a demandé la reprise des droits sportifs de l'A.S. POISSY.

L'article 234.3 des Règlements Généraux de la F.F.F. dispose que « lorsqu'un club fait l'objet d'une liquidation judiciaire, cette dernière entraîne automatiquement la déchéance des droits sportifs du club mais que, toutefois, le Comité Exécutif peut, à titre exceptionnel, décider d'une nouvelle affectation de tout ou partie de ces droits sportifs ».

Le Comité Exécutif a décidé, le 11/8, d'affecter les droits sportifs de l'A.S. POISSY au bénéfice du POISSY F.C. de la manière suivante :

- s'agissant des équipes de jeunes et de féminines du club, maintien en l'état des droits sportifs qu'elles ont acquis à la fin de la saison 2022 / 2023,
- s'agissant des équipes Seniors masculines, mise à disposition auprès de la Ligue de Paris Ile de France avec entière liberté pour fixer leur intégration dans les championnats régionaux et départementaux, avec toutefois interdiction de placer l'équipe 1 Senior au-dessus du Championnat Régional 3.

Par ailleurs, il est précisé que :

- . les joueurs(ses) quittant l'A.S. POISSY bénéficient des dispositions de l'article 117.b des Règlements Généraux,
- . ceux (celles) qui signent au POISSY F.C., mis à part ceux (celles) qui viennent de l'AS Poissy, ne peuvent bénéficier de l'article 117.d.

S'agissant des équipes Seniors, le Comité de Direction de la Ligue a décidé, le 25/8/2023 :

- . d'intégrer l'équipe 1 Seniors D.A.M. du POISSY F.C. en **Championnat de D 1 du District**,
- . de laisser toute liberté au District des Yvelines pour fixer l'intégration des équipes réserves dans les divisions inférieures,
- . d'intégrer l'équipe Seniors C.D.M. du POISSY F.C. en **Championnat de D 1 du District**.

Sur la proposition du Bureau du Comité de Direction, **le Comité décide, à la majorité d'intégrer les équipes Seniors D.A.M. du POISSY F.C. :**

- l'équipe 2, en **Championnat de D 3 du District** (groupe B, après tirage au sort)

- l'équipe 3, en **Championnat de D 4.**

En conséquence, pour la saison 2023 / 2024 :

. le groupe de D 1 Seniors D.A.M. sera constitué de 13 équipes,

. le groupe B de D 3 Seniors D.A.M. sera constitué de 13 équipes,

. le groupe de D 1 Seniors C.D.M. ne sera pas constitué de plus de 14 équipes.

Il est rappelé que l'article 14.9) du Règlement Sportif du District prévoit que « *si pour une raison quelconque un groupe est porté une saison à un nombre supérieur à 12 (les groupes étant limités à 12 clubs maximum) et / ou s'il y a plus de un descendant de Ligue de Paris-Ile de France de Football, le ou les groupes concernés sont ramenés au nombre limite par la descente supplémentaire d'autant de clubs qu'il est nécessaire, descente qui se répercute dans les divisions inférieures* ».

Le tableau de l'Annexe 5 au Règlement Sportif, fixant la structure des championnats et les conditions de montées et de descentes à l'issue de la saison 2023 / 2024, sera modifié en conséquence.

A l'issue de la saison 2023 / 2024, les descentes supplémentaires se répercuteront donc dans les divisions inférieures pour que soit respecté le nombre maximum d'équipes par groupe.

Enfin, le Comité charge la Commission d'Organisation des Compétitions de modifier en conséquence les calendriers qui avaient été établis et publiés pour les Championnats Seniors D.A.M. de D 1 et du groupe B de D 3.

—————
Prochaine réunion du Comité de Direction :

le mercredi 13 septembre 2023, à 18 H 30
—————

Les décisions du Comité de Direction du District sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la Ligue de Paris-Ile de France, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le journal numérique « Yvelines Football », sur le site Internet officiel du District ou sur Footclubs (ou, le cas échéant, de leur notification par courrier électronique), dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif Général de la Ligue.

LUTTER CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES DANS LE SPORT

Sessions de sensibilisation

*Éducateurs, éducatrices, dirigeants et dirigeantes
Tous et toutes concernés*

Judi 21 septembre 2023 à 19h45
Espace des habitants

Les Mureaux
Notre ville a du talent

Inscription obligatoire

Contact : 01 82 08 39 38

ce.sdjes78.sport@ac-versailles.fr

ENSEMBLE, BRISONS LE SILENCE DANS LE SPORT